

ARTICLES.	Ordre.	Item du tarif.	ARTICLES.	Ordre.	Item du tarif.
P					
y compris les papiers réglés et avec bordures, papeterie, papiers en boîtes, enveloppes et livres blancs.....	24	35 p. cent.	rations parfumées, pour la chevelure, la bouche ou la peau.	22	30 p. c.
Papier goudronné.....	24	½ c. p. lb.	Pâtes médicinales, (voir médicaments particuliers).....	14	25 p. c.
Papier-toile Union pour faux cols, en rouleaux ou feuilles, non vernissé ou fini.	24	5 p. c.	Pâtes pour la toilette, (voir parfums).....	22	30 p. c.
Papier-toile Union pour faux cols, vernissé ou fini, en rouleaux ou feuilles.....	24	20 p. cent.	Patins	9	20c. p. paire et 30 p. c.
Papier sablé.....	9	30 p. cent.	Peaux crues ou vertes, soit salées à sec ou saumurées	23	Exempt.
Papier sablé, verré, de silex et d'émeri.....	9	30 p. cent.	Peaux de daims, tannées, (voir cuir à gants).....	23	10 p. c.
Parapluies, ombrelles et parasols de toutes sortes et de toutes matières.....	18	30 p. c.	Peaux de veaux, tannées ou préparées, mais non cirées ou glacées	23	15 p. c.
Parapluies et parasols, branches, coulants, anneaux, chapeaux et fourchettes en acier, fer ou cuivre, et bouts et douilles de fer blanc, pour parapluies et parasols, lorsqu'ils sont importés par les fabricants de parapluies et pour leur usage.....	28	20 p. c.	Peaux marinées.....	23	Exempt.
Parasols	18	30 p. c.	Peaux non préparées..	23	"
Pardessus de fourrure.	18	25 p. c.	Peaux salées.....	23	"
Parfums français, (voir pommades)	31	15 p. c.	Peaux séchées.....	23	"
Parfums préparés, (voir pommades).....	31	15 p. c.	Peaux tannées, N. A. S.	23	20 p. c.
Parfums, préparations de, (voir parfums)...	22	30 p. c.	Pêcheries, produits de, N. A. S., (voir huile de spermacéti)	20	20 par cent.
Parfums, y compris les préparations pour la toilette, savoir: Huiles à cheveux, poudres et eaux dentifrices et autres, pommades, pâtes et toutes autres prépa-			Pêchers, O. C	30	Exempt.
			Pêches, O. C., (voir fruits verts).....	21	"
			Peignes de toutes sortes, pour la parure et la toilette.....	23	30 par cent.
			Peignons, formés par la laine courte qui tombe des peignes dans les fabriques de tissus laineux, O. C.	23	Exempt.
			Peintures à l'épreuve du feu, sèches.....	14	½c. par lb.
			Peintures, dessins, gravures et estampes.....	3	20 par cent.
			Peintures dont l'importation est prohibée	14	½c. par lb.
			Peintures et couleurs, broyées, préparées à l'huile ou à tout autre liquide.....	14	25 par cent.
			Peintures et couleurs non spécifiées ailleurs.....	14	20 par cent.